

**PAS UNE  
BASSINE  
DE PLUS!**

**LE TOPO  
JURIDIQUE**

(RELOU MAIS UTILE)

**29-30  
OCT.22**

LES AVOCAT.ES SUR LES ACTIONS  
SONT **ALEXIS BAUDELIN / HANNA  
RAJBENBACH** DU BARREAU DE  
PARIS

**LA BASE ARRIÈRE JURIDIQUE  
À CONTACTER / INFORMER EN CAS  
D'INTERPELLATIONS :**  
**07 44 25 96 14**  
DE PRÉFÉRENCE VIA SIGNAL

**Mini brief**



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS/DOUTES VOUS POUVEZ RETROUVER UNE PERMANENCE JURIDIQUE SUR LE RASSEMBLEMENT  
ET UN BRIEF AURA LIEU DE VIVE VOIX !

### AVANT l'action

**Préparation des garanties de représentation** pour éviter la comparution immédiate (CNI, bail ou attestation d'hébergement, contrat, attestation pôle emploi,). Ce sont des documents qui démontrent que vous avez une vie avec des attaches locales et que vous n'allez pas échapper à la justice.

Options :

- j'ai une clé USB sur moi avec ces documents
- j'ai envoyé ces documents à un proche

#### La Base arrière juridique (BAJ)

Le numéro de la BAJ est à communiquer à un proche dont vous reprenez le numéro pour le faire contacter par la police en cas de garde à vue ; il devra ensuite joindre la BAJ (option préférée). 07 44 25 96 14

Sinon vous pouvez joindre directement la BAJ

#### Le téléphone

Ne pas l'avoir c'est le top, sinon verrouillez-le avec un mot de passe fort et éteignez-le avant un risque de contrôle. Le nettoyer avec sortie et suppression des divers boucles, applications, contacts.

### PENDANT l'action

J'évite d'emporter tout objet/substance non nécessaires et qui pourraient faire peser un risque juridique supplémentaire (couteau suisse, le tilleul de mamie etc.)

#### Contrôle d'identité

Je peux refuser de décliner mon identité, action passible de poursuites supplémentaires.

La loi n'oblige à décliner que la petite identité :

Nom, Prénoms, Date et lieu de naissance, Nationalité, Domicile

#### Pour le reste vous connaissez la chanson :

**Dire : « Je souhaite utiliser mon Droit au silence »**

**Répondre : « Je n'ai rien à déclarer »**

Ne jamais faire aucune autre réponse à aucune question, la défense collective est essentielle, en nous taisant ensemble on protège les copains aussi.

#### EN CAS de FOUILLE des véhicules

Si les FDO demandant à fouiller votre véhicules peuvent présenter "les réquisitions du procureur" la fouille est autorisée. Néanmoins pensez à demander ces réquisitions, prenez les en photos et envoyez à la BAJ qui en informera les autres participants !

### La Garde à vue

#### Petite identité, Droit au Silence, Rien à Déclarer.

**Refusez toute comparution immédiate** (pour avoir le temps de vous défendre)

Vous avez :

- Droit à un avocat si vous ressentez le besoin d'être assisté vous pouvez demander à contacter **l'avocat ALEXIS BAUDELIN ou l'avocate HANNA RAJBENBACH du barreau de PARIS**, les forces de l'ordre trouveront son numéro
- Droit à un médecin (peut être utile de le demander dans tous les cas)
- Droit d'utiliser vos médicaments (les avoir sur soi, **avec l'ordonnance**)
- Droit à faire prévenir un ascendant (parent), descendant (enfant), ou conjoint (votre proche ou la BAJ) en inventant un prénom nom et un lien
- Droit de refuser l'accès à mon téléphone (dans certains cas c'est un délit, mais rarement poursuivi)
- Droit à refuser la signalétique (prise de photo, empreinte) et tout prélèvement ADN. C'est un délit vous expose à des poursuites (qui ne sont rarement suivies s'il n'y a pas d'autres délit retenu contre vous), mais permet de lutter contre le fichage des militant.e.s

### APRES l'action

Si on a relevé votre identité, envoyez un message à la Base Arrière Juridique

Si vous avez été placé en garde à vue pareil, le dire à la Base Arrière Juridique

Si vous ne retrouvez pas une copaine, pareil BAJ

La BAJ compte bien assurer les suites d'éventuelles poursuites alors tenez nous au courant !